



Envoyé en préfecture le 05/07/2019  
Reçu en préfecture le 05/07/2019  
Affiché le 05/07/2019  
ID : 063-200071199-20190702-CCPL\_2019\_108-DE

Projet d'éducation artistique et culturelle organisée  
par la Communauté de communes PLAINE LIMAGNE  
**CONVENTION TRIPARTITE**

**Entre les soussignés :**

Organisateur : Communauté de communes Plaine Limagne  
Adresse : Maison Nord Limagne - 158 Grande rue - 63260 Aigueperse  
Représenté par : Claude RAYNAUD  
Qualité : Président

Commune d'accueil :  
Représenté par :  
Qualité :

L'école :  
Représenté par :  
Qualité :

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Préambule**

L'éducation artistique et culturelle représente un enjeu important pour la Communauté de communes Plaine Limagne. Sa stratégie de territoire rejoint la volonté de l'Etat, du Conseil départemental du Puy de Dôme et de la région Auvergne Rhône Alpes de placer l'éducation artistique et culturelle au centre de la politique culturelle.

Le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle est un outil de collaboration qui peut rassembler à l'initiative des collectivités territoriales, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Il vise à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.

Il peut s'agir d'un spectacle (théâtre, musique, danse), d'une exposition (arts plastiques, culture scientifique), de la mise en place d'une action de médiation...

Cet événement peut se dérouler au sein même de l'établissement ou à l'extérieur (salle des fêtes ou lieu culturel à proximité de l'établissement).

**ARTICLE 1: Objet du partenariat**

**Détail du projet :**

Date :

Commune :

Ecole :

Lieu:                    Horaires :

Programme :

## ARTICLE 2 : Engagement de l'organisateur

L'Organisateur s'engage à :

- coordonner le projet et suivre de près son bon fonctionnement
- prendre à sa charge la SACEM, la rémunération des artistes engagés, les frais de déplacement et d'hébergements ainsi que les frais de restauration en dehors des temps d'intervention auprès des scolaires ;
- prendre en charge les transports suivants : ..... ;
- assurer la promotion des manifestations ouvertes au public : affiches, tracts, communication presse ;
- veiller au fléchage pour indiquer la salle lors des manifestations ouvertes au public ;
- définir en amont si prise de parole avant le spectacle.

Le Président de la Communauté de communes Plaine Limagne invite à l'ensemble des spectacles les conseillers communautaires et les maires du territoire Plaine Limagne, les députés, les sénateurs, les conseillers départementaux, les services culturels de la Région, de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Puy-de-Dôme.

## ARTICLE 3 : Engagement de la commune d'accueil

La Commune d'accueil s'engage à :

- participer en amont à des réunions de travail sur l'organisation du projet le cas échéant ;
- mettre à disposition de l'organisateur gratuitement : salle des fêtes, espace communal, matériel (tables, chaises, barnum...), ..., à la hauteur de ses disponibilités ;
- participer à la promotion du projet en citant l'ensemble des partenaires : affichage communal, bulletin municipal, ... ;
- se charger du transport du matériel et de la logistique, etc..., à la hauteur de ses disponibilités ;
- prendre des arrêtés municipaux si nécessaire.

## ARTICLE 4 : Engagement de l'école

L'école s'engage à :

- participer en amont à des réunions de travail sur l'organisation de la manifestation le cas échéant ;
- assurer la promotion du projet auprès des parents : a minima mot de présentation du projet et des partenaires et diffusion des tracts dans les cahiers, affichage à l'entrée de l'école... ;
- se charger de la communication auprès des services de l'éducation nationale (invitations, demandes d'autorisation, demandes de matériel... ) ;
- organiser l'accueil des artistes lors des interventions scolaires, prévoir des bouteilles d'eau, une collation (café, thé, gâteau...) et le repas de midi ;
- mettre en place un dispositif d'inscription des familles en amont de la manifestation et s'occuper de l'accueil des élèves et de leur famille pour les manifestations ouvertes au public ;
- demander aux familles l'autorisation de publier des photos et vidéos en lien avec le projet ;
- prévoir les assurances, les autorisations et les accompagnateurs nécessaires lors des rencontres en dehors de l'établissement ;
- communiquer un bilan du projet à la communauté de communes Plaine Limagne (évaluation, nombre de participants, photos, vidéos..).

## ARTICLE 5 : Assurance

Tout matériel prêté à l'Organisateur doit être assuré par son propriétaire.  
L'organisateur a à sa charge d'assurer l'organisation de la manifestation.

## ARTICLE 6 : Annulation de la convention

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure (guerre civile, deuil national, émeute, épidémie, catastrophe naturelle ...).

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du contrat, et seulement après épuisement des voies amiables, les parties conviendront de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux.

## ARTICLE 7 : Durée du contrat

La présente convention est établie pour la saison, en vue du projet de

Fait à	Fait à	Fait à
Le :	Le : .... / ... / ....	Le : .... / ... / ....
Pour l'Organisateur (Nom, qualité, signature)	Pour l'Ecole (Nom, qualité, signature)	Pour la Commune d'accueil (Nom, qualité, signature)

**PROJET**

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 05/07/2019

ID : 063-200071199-20190702-CCPL\_2019\_108-DE

Manifestation culturelle organisée par la Communauté de communes PLAINE LIMAGNE  
**CONVENTION TRIPARTITE**

**Entre les soussignés :**

Organisateur : Communauté de communes Plaine Limagne  
Adresse : Maison Nord Limagne - 158 Grande rue - 63260 Aigueperse  
Représenté par : Claude RAYNAUD  
Qualité : Président

Commune d'accueil :  
Représenté par :  
Qualité :

Son association partenaire :  
Représenté par :  
Qualité :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Préambule**

Soucieux de s'inscrire dans une dynamique culturelle, d'échanger et de collaborer avec les acteurs du territoire, la CC Plaine Limagne organise des manifestations culturelles en partenariat avec les communes et les associations locales.

**ARTICLE 1: Objet du partenariat**

Détail de la manifestation :

Date : Commune :  
Lieu de RDV : Horaires :  
Programme :

**ARTICLE 2: Engagement de l'organisateur**

L'Organisateur s'engage à :

- laisser à l'association partenaire le soin d'organiser sa propre buvette et d'en garder le bénéfice ;
- assurer la promotion de la manifestation : affiches, tracts, communication presse ;
- coordonner le projet et suivre de près son bon fonctionnement ;
- prendre à sa charge la SACEM, la rémunération des artistes engagés, les frais de déplacement et d'hébergements ainsi que les frais de restauration ;
- laisser à l'association ou la commune partenaire le soin d'organiser sa propre buvette et d'en garder le bénéfice ;
- assurer la promotion des manifestations ouvertes au public : affiches, tracts, communication presse ;
- veiller au fléchage pour indiquer la salle ;
- définir en amont si prise de parole avant le spectacle.

Le Président de la Communauté de communes Plaine Limagne invite à l'ensemble des spectacles les conseillers communautaires et les maires du territoire Plaine Limagne, les députés, les sénateurs, les conseillers départementaux, les services culturels de la Région, de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Puy-de-Dôme.

### ARTICLE 3 : Engagement de la commune d'accueil

La Commune d'accueil s'engage à :

- participer en amont à des réunions de travail sur l'organisation de la manifestation le cas échéant ;
- mettre à disposition de l'organisateur gratuitement : salle des fêtes, espace communal, matériel (tables, chaises, barnum...), ..., à la hauteur de ses disponibilités ;
- participer à la promotion de la manifestation : affichage communal, bulletin municipal, etc. ;
- se charger du transport du matériel et de la logistique, etc..., à la hauteur de ses disponibilités ;
- prendre des arrêtés municipaux si nécessaire.

### ARTICLE 4 : Engagement de l'association partenaire

L'association partenaire s'engage à :

- participer en amont à des réunions de travail sur l'organisation de la manifestation le cas échéant ;
- organiser sa propre buvette ;
- assurer la promotion de la manifestation dans sa commune : a minima diffusion des tracts dans les boîtes aux lettres de la commune et diffusion des affiches ;
- s'occuper de la logistique le jour même de la manifestation : installation des tables, chaises ...

### ARTICLE 5 : Conditions financières

Aucune contrepartie financière ne sera versée par l'organisateur à la commune d'accueil ou à l'association partenaire en dédommagement de sa participation.

### ARTICLE 6 : Assurances

- tout matériel prêté à l'Organisateur doit être assuré par son propriétaire.
- l'Organisateur a à sa charge d'assurer l'organisation de la manifestation

### ARTICLE 7 : Annulation de la convention

- Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure (guerre civile, deuil national, émeute, épidémie, catastrophe naturelle ...).
- En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du contrat, et seulement après épuisement des voies amiables, les parties conviendront de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux.

### ARTICLE 8 : Durée du contrat

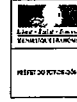
La présente convention est établie pour la saison « année », en vue de la manifestation du « date »

Fait à Le :	Fait à Le : .... /.... /....	Fait à Le : .... /.... /....
Pour l'Organisateur (Nom, qualité, signature)	Pour l'Association partenaire (Nom, qualité, signature)	Pour la Commune d'accueil (Nom, qualité, signature)



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 05/07/2019

LEUR ID : 063-20007199-20190702-CCPL\_2019\_108-DE



CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE  
A TOUS LES AGES DE LA VIE  
Communauté de communes Plaine Limagne  
2019-2020



## Table des matières

Glossaire .....	3
Présentation de la Communauté de communes Plaine Limagne. ....	4
Diagnostic territorial.....	5
La démographie.....	5
La population active .....	5
L'économie.....	5
Urbanisme/ Logement/ Aménagement.....	6
L'environnement .....	6
Les équipements structurants.....	6
Politique Enfance et Jeunesse .....	7
Le Fab Lab .....	7
Les fondamentaux de la politique culturelle Plaine Limagne .....	8
Une saison culturelle haute en couleurs .....	8
La salle d'exposition .....	8
La médiathèque communautaire .....	8
Soutien aux manifestations d'envergure communautaire.....	8
L'école de musique Plaine Limagne.....	9
Projet Cirque au Domaine Royal de Randan.....	9
Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle .....	10
Objectifs et principes.....	10
Orientations thématiques.....	11
Axes de travail EAC 2019-2020 .....	13
Descriptifs projets 2019-2020 .....	13
Plan d'action EAC Plaine Limagne 2019-2020 .....	20
Budget prévisionnel CTEAC Plaine Limagne 2019-2020.....	21

## Glossaire

CCPL : Communauté de communes Plaine Limagne.

Multi-accueil : Le multi-accueil Plaine Limagne est un lieu d'accueil pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans, situé à Aigueperse au siège de la communauté de communes Plaine Limagne.

Deux modes d'accueil sont proposés :

- accueil régulier de type crèche
- accueil occasionnel de type halte-garderie

ALSH : Les accueils de loisirs de la Communauté de communes Plaine Limagne sont proposés à l'ensemble des habitants de la CCPL (7 sites pour les 3-12 ans et 2 sites pour les jeunes de 11-15 ans).

AGV : Deux aires d'accueil des Gens du Voyage se trouvent sur le territoire Plaine Limagne : l'une à Maringues (Côte Rouge) et l'autre à Randan (sortie de Lhérat).

RAM : Le Relais Parents-Enfants-Assistants Maternels est un service gratuit qui a pour but de donner les informations de base aux parents et futurs parents sur l'offre d'accueil, d'aider les assistants maternels à se professionnaliser et de donner aux enfants un environnement favorable à la socialisation par la pratique d'activités culturelles. Trois antennes sont présentes sur le territoire, Aigueperse, Randan et Maringues.

MFR : La Maison Familiale Rurale de Thuret est un établissement associatif loi 1901, géré par un conseil d'administration composé de parents, anciens parents d'élèves et maîtres de stage. Située à Thuret, la MFR pratique la pédagogie de l'alternance associant formation générale, formation professionnelle et expérience sur le terrain. Elle met tout en œuvre pour aider chaque adolescent à réussir sa vie sociale et professionnelle en lui donnant des repères.

ACAE : L'Association culturelle d'Aigueperse et ses environs est née officiellement le 7 février 1978 avec pour but : « l'organisation des loisirs culturels de tous les habitants d'Aigueperse et de la région. Entre plus particulièrement dans son objet la mise en valeur du patrimoine historique et toutes les activités d'ordre intellectuel et artistique dans un sens d'éducation populaire ». L'Association (200 adhérents) publie une revue semestrielle « SPARSAE », traitant de l'histoire et du patrimoine d'Aigueperse et de sa région.

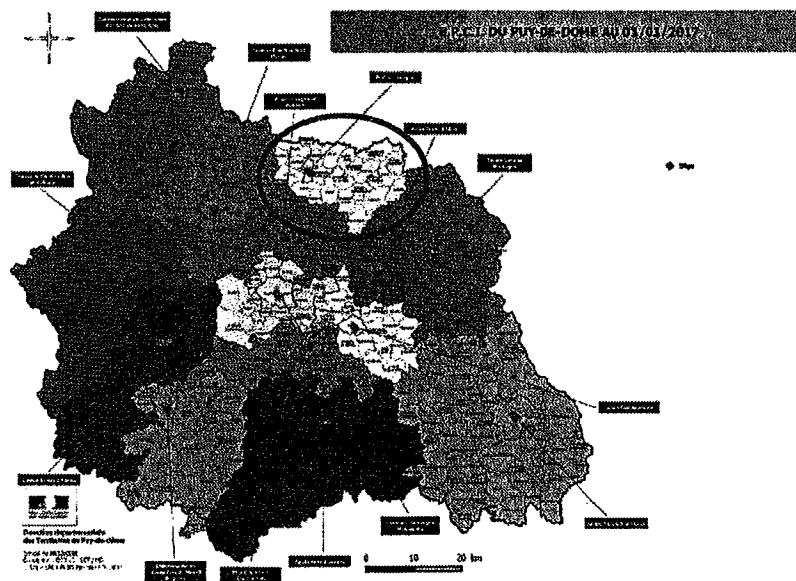
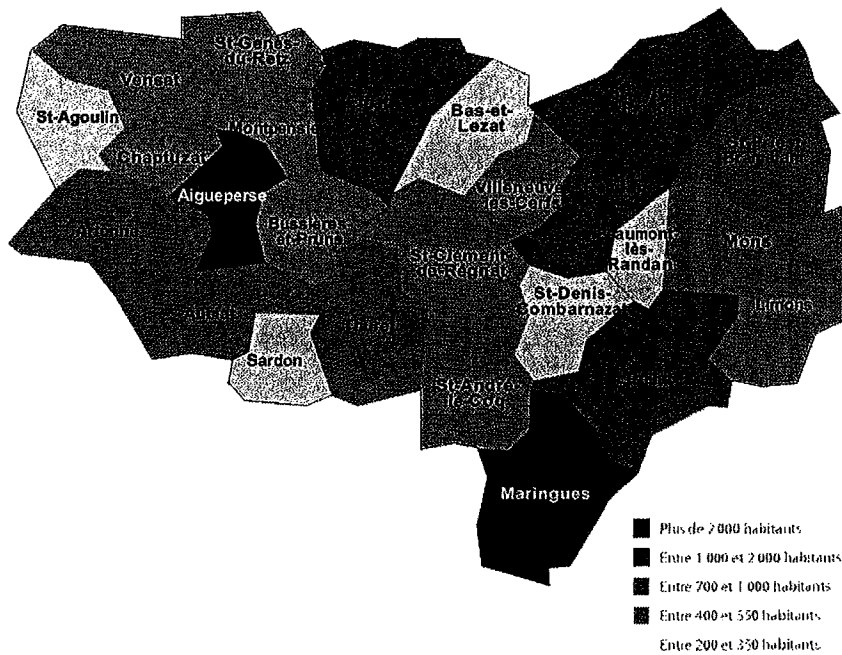
Fab Lab : Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Ehpad : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

## Présentation de la Communauté de communes Plaine Limagne.

La communauté de communes Plaine Limagne est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion de trois communautés de communes : Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Nord Limagne. Elle compte 21 194 habitants pour une densité moyenne de 59.80 habitants/km et regroupe 25 communes. Trois bourgs centres principaux maillent le territoire : Aigueperse, Maringues et Randan.

Située au nord du département du Puy-de-Dôme (63), le territoire de la Communauté de communes est un espace rural situé à l'interface de l'urbain entre Clermont-Ferrand et Vichy.



## **Diagnostic territorial**

### **La démographie**

Au niveau démographique, le territoire a vu sa population augmenter depuis 1968 avec un pic en 1999 : son taux d'évolution depuis 1999 est de 21,7 %.

Cette évolution s'explique par un fort solde migratoire qui se traduit par la venue des jeunes ménages attirés par le prix du foncier, l'environnement et la proximité des grandes villes (Clermont-Ferrand, Vichy, Riom).

La venue de jeunes ménages engendre donc une population très jeune et dynamique. Effectivement, les enfants âgés entre 0 et 14 ans ainsi que les adultes âgés entre 30 et 44 ans sont surreprésentés dépassant la moyenne départementale et régionale.

A l'inverse, la Communauté de communes Plaine Limagne se caractérise par un taux de population âgée assez élevé notamment chez les plus de 75 ans.

### **La population active**

La population du territoire est représentée par 74,74 % d'actifs dont 7,83 % de chômeurs et 25,26 % d'inactifs (étudiants, élèves, retraités, préretraités et autres).

La population active se caractérise par un très faible niveau d'études. Plus de 35 % de la population active ne possède aucun diplôme ou au plus, le brevet des collèges, DNB, BEPC. Le nombre de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est bien en-dessous de la moyenne départementale ou nationale.

Les employés et les professions intermédiaires sont les catégories socioprofessionnelles les plus présentes suivies par les ouvriers.

A noter que même si la Limagne est reconnue comme terre agricole importante au niveau national et européen, sa part dans l'emploi reste assez faible. Les emplois dans le secteur tertiaire sont majoritaires (administrations publiques, enseignement, santé).

### **L'économie**

L'économie de la Communauté de communes Plaine Limagne fonctionne avec 967 entreprises (INSEE 2015) tournées essentiellement vers le commerce, le transport, la restauration, les services aux particuliers et la construction. Deux secteurs sont en croissance depuis 2015 : le service aux entreprises ainsi que le service aux particuliers.

Majoritairement, les entreprises fonctionnent avec très peu de salariés voir aucun (notamment dans le secteur agricole, celui du commerce, du transport et des services).

A noter que les industries les plus importantes de l'intercommunalité reposent essentiellement sur la filière agroalimentaire (Limagrain, Sanders).

### **Urbanisme/ Logement/ Aménagement**

L'aménagement du territoire doit prochainement reposer sur le rattachement à un SCOT existant ainsi que sur l'élaboration d'un PLUI-H.

La Communauté de communes Plaine Limagne se caractérise comme un espace rural résidentiel. Effectivement, les résidences principales sont occupées à 80,21% par des propriétaires et à 17% par des locataires.

Deux aires d'accueil des gens du voyage sont présentes à Maringues et à Randan.

### **L'environnement**

La CCPL a des paysages diversifiés réunissant la plaine de la Limagne, la forêt, les coteaux, la rivière Allier et la rivière Morge.

Face à cette diversité, de nombreuses protections environnementales ont été mises en place :

- 4 zones en Natura 2000
- 12 en ZNIEFF de type 1 et deux de type 2
- 3 espaces naturels sensibles
- 2 arrêtés préfectoraux de protection de biotopes

### **Les équipements structurants**

Les équipements structurants de la Communauté de communes Plaine Limagne sont assez bien repartis; services administratifs des mairies, écoles et deux collèges. Aucun lycée n'est présent sur le territoire. Les plus proches se situent à Riom, Thiers et Cusset.

Effectifs des établissements scolaires 6 434 enfants inscrits en 2017-2018 :

<b>22 écoles publiques</b>	<b>1 864 enfants</b>
<b>3 écoles privées</b>	<b>321 enfants</b>
<b>2 collèges publics</b>	<b>1 083 enfants</b>
<b>2 collèges privés</b>	<b>166 enfants</b>

Les équipements sportifs et culturels sont quant à eux diversifiés sur le territoire : terrain de football, terrains de tennis, circuit moto-cross, médiathèque, points lecture, bibliothèques, salle d'exposition...

Les nombreuses associations sportives et culturelles du territoire favorisent les liens sociaux entre les habitants ainsi que leur appropriation du territoire.

Les associations proposent aussi une mission d'accueil des publics en difficulté, notamment le CADA Emmaüs à Bussières-et-Pruns et la Maison Familiale et Rurale de Thuret.

Les équipements structurants comprennent aussi des services destinés aux personnes âgées, deux EHPAD, deux CLIC et un service de transport à la demande.

Politique Enfance et Jeunesse

Le territoire est caractérisé par l'importance de sa population jeune. La politique Enfance-Jeunesse tient donc une place de premier plan.

La Communauté de communes Plaine Limagne dispose d'un multi-accueil de 16 places à Aigueperse et d'un RAM comprenant trois antennes au service des 150 assistantes maternelles du territoire, ce qui représente environ 600 places d'accueil du jeune enfant.

Pendant les temps périscolaires, la communauté de communes Plaine Limagne propose six accueils de loisirs 3-12 ans, deux accueils de loisirs ados et un accueil de loisirs associatif, soit un total d'environ 300 places d'accueil pour les 3-15 ans.

Le Fab Limagne

Un Fab lab c'est un atelier collaboratif et participatif afin d'échanger et de partager gratuitement des savoirs, technologies numériques, logiciels...

Le projet de création d'un Fab Lab est né en 2017. Il s'agit d'un atelier de fabrication numérique, un lieu qui met à disposition de tous une série de machines-outils pilotées par ordinateur pour la réalisation d'objets. Il sera, pour les professionnels, utile au prototypage. Les particuliers pourront par exemple, imprimer la pièce défectueuse d'un appareil électroménager en 3D. Les enseignants pourront initier les élèves du territoire aux nouvelles technologies.

Ce lieu se situera en plein cœur du bourg de Maringues. Il sera ouvert à tous (particuliers, associations, établissements scolaires, accueils de loisirs, entreprises).

Cet atelier pourra compter sur un équipement très novateur et performant avec des imprimantes 3D, une machine de découpe laser, etc. Un Fabmanager sera présent sur le site pour faire de ce lieu un espace convivial, accessible au plus grand nombre.

Ce projet Fab Limagne a obtenu un financement du conseil départemental du Puy-de-Dôme à hauteur de 80% des dépenses. Il a ouvert ses portes en octobre 2018.

## **Les fondamentaux de la politique culturelle Plaine Limagne**

La Communauté de communes Plaine Limagne souhaite s'engager dans une politique culturelle pour tous. Elle vise à créer du lien entre les habitants, les associations du territoire, les 3 bourgs centres Aigueperse-Maringues-Randan. Elle recherche à révéler et valoriser les ressources du territoire Plaine Limagne.

### **Une saison culturelle haute en couleurs**

L'objectif de cette saison culturelle est de valoriser les ressources et sites emblématiques, s'ouvrir l'esprit, se changer les idées et surtout passer un bon moment ! Lectures, expositions, spectacles, musique et animations sont les maîtres mots de la programmation annuelle.

### **La salle d'exposition**

Une magnifique salle de 80 m<sup>2</sup> dans la Maison Nord Limagne à Aigueperse accueille des expositions diverses toute l'année, ouvertes à tous et gratuites.

L'ancienne chapelle de l'école Ste-Colette, entièrement rénovée, est devenue un équipement culturel de la communauté de communes. Elle accueille des expositions artistiques, historiques, scientifiques... pas de limites dans la typologie des expositions !

La Communauté de communes Plaine Limagne propose gratuitement aux enseignants et leurs élèves, de la maternelle au collège des visites commentées, suivies d'ateliers de médiation culturelle.

### **La médiathèque communautaire**

La médiathèque communautaire et son réseau de points lectures proposent plus de 20 000 documents, (livres, DVD, CD audio, jeux, presse), un catalogue en ligne, deux postes informatiques en libre accès ainsi que le wifi

La médiathèque vit aussi en dehors de ses heures d'ouverture au public : accueil de classes, du relais assistants maternels (atelier Bambin Bouquine), des accueils de loisirs et pour tous, des animations jeux, des lectures, des spectacles... ( ce qui représente plus de 70 animations en 2018).

### **Soutien aux manifestations d'envergure communautaire**

La Communauté de Communes Plaine Limagne encourage sur son territoire, une dynamique associative en soutenant chaque année des manifestations d'envergure communautaire. Pour ce faire, la Communauté de Communes Plaine Limagne lance deux fois dans l'année un appel à projet. Une enveloppe est consacrée pour soutenir les initiatives structurantes des associations.

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant des manifestations dans des domaines diversifiés : danse, musique, théâtre, cirque, arts plastiques, lecture publique, contes, photographie, cinéma, vidéo, histoire, patrimoine, sport, etc.

L'étude des dossiers est effectuée par la commission Culture composée d'élus du territoire.

### **L'école de musique Plaine Limagne**

Une nouvelle association "Ecole de musique Plaine Limagne : Aigueperse, Maringues, Randan" regroupe depuis la rentrée 2017 l'enseignement musical sur la communauté de communes Plaine Limagne.

Cette structure soutenue financièrement par la Communauté de communes Plaine Limagne permet à près de 200 élèves de se former à la pratique musicale dans les meilleures conditions avec une vingtaine de professeurs confirmés.

La liste des instruments enseignés ainsi que les modalités d'inscription sont décrites sur le site de l'école de musique <http://musiquelimagne.fr/>

### **Projet Cirque au Domaine Royal de Randan**

Depuis 2013, le Domaine Royal de Randan, propriété acquise par le conseil régional, bénéficie d'une programmation de spectacles vivants autour du cirque, résultat d'un partenariat culturel, initié par le Conseil Régional d'Auvergne. La Communauté de communes Plaine Limagne a acté le renouvellement de ce partenariat pour les programmations de 2018 à 2020 avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et la Mairie de Cusset, labellisée « scène nationale ». L'évènement marque la fin de la saison culturelle de la Ville de Cusset et le début de la saison du Domaine Royal de Randan. Afin de conquérir un public peu habitué aux salles de spectacles, des actions de médiation culturelle sont proposées sur le territoire de la Communauté de communes Plaine Limagne, aux accueils de loisirs, aux écoles, aux EHPAD, aux relais assistants maternels, etc.

## **Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle**

### **Objectifs et principes**

L'éducation artistique et culturelle représente un enjeu important pour la Communauté de communes Plaine Limagne. Sa stratégie de territoire rejoint la volonté de l'Etat, du Conseil départemental du Puy de Dôme et de la région Auvergne Rhône Alpes de placer l'éducation artistique et culturelle au centre de la politique culturelle.

Le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle est un outil de collaboration qui peut rassembler à l'initiative des collectivités territoriales, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Il vise à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire :

- Ecoles, collèges, accueil de loisirs, MFR
- RAM, Multi accueil
- CADA
- Equipements culturels : médiathèque et salle d'exposition
- Sites emblématiques partenaires : Domaine Royal de Cusset et Château d'Effiat
- Ecole de musique Plaine Limagne

Le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) répond à plusieurs objectifs :

- Sensibiliser le public à l'art et à la culture, en privilégiant la rencontre avec les artistes et professionnels de la culture
- Favoriser la diversité des domaines artistiques (danse, théâtre, musique, arts visuels, arts numériques, etc.)
- Encourager la pratique artistique des enfants à l'école
- Garantir l'équité entre les écoles dans l'accès aux propositions
- Rapprocher les établissements scolaires des structures et du projet territorial d'éducation artistique et culturelle
- Favoriser l'adéquation entre les propositions culturelles et les enjeux pédagogiques
- Se confronter aux œuvres artistiques et développer la sensibilité artistique, l'esprit critique
- Aborder d'une autre manière les questions de société
- Rencontrer des créateurs (metteur en scène, chorégraphe, plasticien, chercheur...)
- Assimiler le processus de la création artistique ou la démarche scientifique
- Découvrir les différents métiers liés à ce secteur
- Se familiariser avec les lieux culturels et professionnels de son environnement

- Acquérir des savoirs artistiques et culturels et développer la pratique
- Mettre les œuvres artistiques en résonance avec de multiples centres d'intérêts et des références partagées
- Offrir la possibilité à toute une classe d'accéder à une offre culturelle de qualité

Il peut s'agir d'un spectacle (théâtre, musique, danse), d'une exposition (arts plastiques, culture scientifique), de la mise en place d'une action de médiation...

Cet évènement peut se dérouler au sein même de l'établissement ou à l'extérieur (salle des fêtes ou lieu culturel à proximité de l'établissement).

Le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Il s'adresse aux enfants, aux jeunes et aux adultes dans leurs différents temps de vie et prend appui sur les structures culturelles du territoire en lien avec les établissements scolaires, le champ social et celui de l'éducation populaire, en proposant une offre artistique et culturelle concertée et cohérente dans la perspective d'un parcours. Il se décline par le renforcement de la présence artistique et culturelle sur le territoire.

## **Orientations thématiques**

Les problématiques restent habituelles pour un territoire si proche d'un pôle urbain.

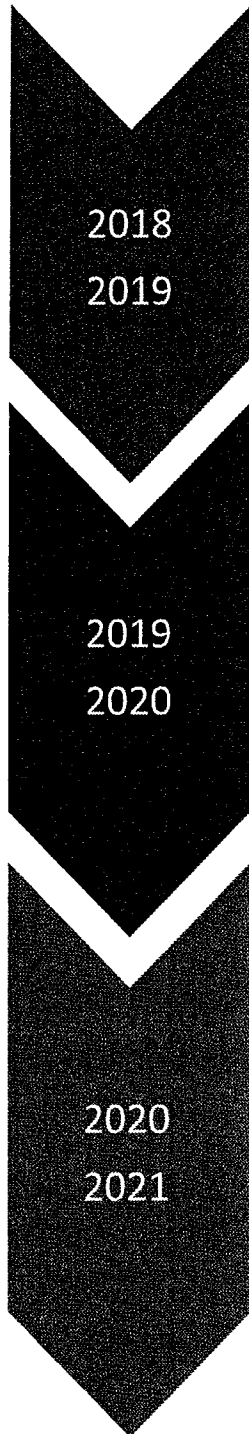
Quelle vie sociale et culturelle pour ce territoire entre urbain et rural ?

Cet enjeu va de pair avec la volonté des élus de garder « une identité » pour cette intercommunalité aux habitants si différents. Les acteurs politiques voient en la culture une solution pour créer un sentiment d'appartenance et d'ancrage. Quelles identités culturelles pour la Communauté de communes Plaine Limagne ?

Les objectifs principaux sont déclinés dans une convention signée pour 4 ans avec l'ensemble des partenaires.

La thématique « Traces Mémoire et citoyenneté » est retenue avec chaque année une orientation en lien avec les compétences de la Communauté de communes Plaine Limagne.

# Traces Mémoire et Citoyenneté



## **Commémorations et ouverture culturelle**

### **Musique**

*Enfance Jeunesse*

*Aires d'accueil des gens du voyage*

## **L'Impression**

### **De Gutenberg à la 3D**

**Arts visuels**

*Enfance Jeunesse*

*Lecture publique*

*Fab Lab*

## **Regards croisés sur le territoire**

**Art de l'espace - photographie**

*Enfance Jeunesse*

*PLUi-H*

*Tourisme*

## Axes de travail EAC 2019-2020

### Descriptifs projets 2019-2020

Pour l'année scolaire 2019-2020, suite aux différentes réunions de consultation, sept orientations thématiques ont été choisies : Abécédaire, Artiste au FAB Limagne, Formation des assistantes maternelles à l'éveil musical, Mémoire et Citoyenneté, Hip-Hop, Cirque en résidence et Intergénération.

Des groupes de travail ont eu lieu pour chacun des thèmes afin de préparer les projets de l'année scolaire 2019-2020 en concertation avec les acteurs socio-éducatifs.

A l'occasion de l'ouverture du FAB Limagne, la communauté de communes Plaine Limagne a choisi de mettre en avant l'impression et la gravure avec la thématique "De Gutenberg à la 3D".

Des fresques rupestres des hommes des cavernes à l'impression 3D, en passant par l'invention de l'écriture... Il s'en est passé des choses.

Mais quand on parle de l'impression, c'est surtout le nom de Gutenberg que l'on retient. Des techniques d'impression existaient bien avant la 3D.

#### Abécédaire

Les lettres et la typographie seront à l'honneur pour ce projet qui s'adresse aux écoles, aux collèges, et aux ALSH et aux RAM.

La communauté de communes Plaine Limagne propose à une illustratrice, Fabienne Cinquin de poursuivre ses recherches personnelles en tissant des liens avec le territoire Plaine Limagne dans le cadre d'une résidence de 2 mois fractionnée en deux parties : du lundi 13 janvier au vendredi 07 février 2020 et du lundi 16 mars au vendredi 10 avril 2020. La résidence sera consacrée pour 50 % du temps à la création et 50 % aux actions de médiation.

Les objectifs de la résidence sont multiples :

- Favoriser la création artistique et apporter les conditions favorables à une rencontre de proximité entre l'artiste et la population.
- Faire vivre aux participants de véritables rencontres avec l'auteur-illustrateur (présentation des manuscrits, des carnets, des planches originales...) ainsi que des ateliers de pratique d'écriture et d'illustration dans le cadre de la réalisation d'un Abécédaire.

La médiation avec l'artiste se déroulera en trois phases. Une première phase de découverte permettra aux participants de rencontrer l'artiste et de mieux le connaître. La deuxième rencontre sera une phase de création au sein des établissements. Chaque groupe rencontrera l'artiste au minimum 2h pour chacune des deux phases.

La phase de valorisation / restitution aura lieu pendant le festival *Art d'école*. C'est un festival organisée par la DSDEN ( Direction des Services de l'Éducation Nationale) sur 4 jours avec l'ensemble des classes de l'académie du Puy-de-Dôme qui auront participé au projet.

Au programme de ces 4 jours, expositions des créations des classes, spectacles, ateliers de pratique artistique... Le festival *Art d'école* aura lieu en mai 2020 au Domaine Royal de

Randan. Il sera ouvert aux classes les jeudi-vendredi-lundi-mardi, aux ALSH le mercredi et au public le week-end.

Les créations pourraient illustrer un jeu de piste l'année suivante, constituer une installation durable...

Des animations seront proposées en marge de la résidence d'artiste. La médiathèque intercommunale organisera, auprès du public, un concours de créations artistiques à partir de lettres vierges. Des sacs surprises pour chacune des lettres de l'alphabet pourront être empruntés par les lecteurs. Ceux-ci auront des rencontres-dédicaces avec l'auteur - illustrateur. Une exposition sur la thématique de l'abécédaire, avec plusieurs artistes, sera proposée à la Maison Nord Limagne du 5 novembre au 14 décembre 2019. Les classes et ALSH pourront venir visiter l'exposition, participer à des actions de médiation autour de l'exposition et à la médiathèque.

Les ateliers écritures auront lieu aux Archives à Riom.

Structures inscrites au projet : 20 classes - 4 ALSH

ALSH Aigueperse - ALSH Effiat - ALSH Aubiat - ALSH Thuret - Collège Louise Michel Maringues 2 cl - Collège Diderot Aigueperse 2 cl - Ecole maternelle Randan 2cl - Ecole Vensat 2cl - Ecole Les Jacquemarts Aigueperse 2 cl - Ecole Limons 1cl - Ecole Anatole France Maringues 4cl - Ecole Montpensier 1cl - Ecole Thuret 1cl - Ecole Saint-Genest-du-Retz 1cl - Ecole Aubiat 2cl –

Artiste en Résidence au FAB Limagne

FAB Limagne est un espace de travail collaboratif intergénérationnel ouvert à tous, particuliers, entreprises, associations... Lieu de créativité pour imaginer, créer, prototyper...

Cet espace est aménagé avec de nombreuses machines numériques : découpe laser, imprimante vinyle, imprimantes 3D, fraiseuse... Deux animateurs proposent des ateliers découverte et des formations aux machines...

La communauté de communes Plaine Limagne propose d'accueillir un artiste au FAB Limagne dans le cadre d'une résidence médiation de 6 semaines : du lundi 3 février 2020 au vendredi 14 mars 2020.

Les objectifs de la résidence sont les suivants:

- Favoriser la création artistique et apporter les conditions favorables à une rencontre de proximité entre l'artiste et la population.
- Faire vivre aux enfants de véritables rencontres avec l'artiste.
- Ouverture sur le champs des possibilités du Fab Limagne.
- Valoriser l'équipement Fab Limagne.
- Créer une passerelle entre l'art et la technique.
- Faire découvrir à la population des outils numériques.

C'est l'occasion pour l'artiste de faire œuvre d'une création originale s'inspirant des liens qu'il aura tissés avec le territoire Plaine Limagne.

### Planning prévisionnel de la résidence du 3/02/20 au 14/03/20 (6 semaines)

- Une ou deux journées de rencontre avec les équipes éducatives avant les vacances d'Automne.
- Semaine 1 : temps de préparation projet
- Semaine 2 : temps de médiation pour les scolaires (4 journées)
- Semaine 3 : temps de préparation projet
- Semaine 4 : temps de médiation pour les accueils de loisirs (4 journées)
- Semaine 5 : temps de préparation projet
- Semaine 6 : temps de médiation pour les scolaires + restitution (5 journées)

Lors des journées de rencontre, l'artiste découvrira le FAB Limagne et son lieu d'hébergement. Une réunion avec l'équipe socioéducative permettra de décliner les pistes de travail. Pendant la phase de découverte, l'artiste se rendra auprès des scolaires, pour une rencontre avec les enfants afin de se présenter, d'expliquer son travail et le projet. Les journées dans les ALSH mêleront découverte et création. Une deuxième phase avec les scolaires permettra de les accompagner dans leur processus de création.

Points de vigilance : Temps de fabrication avec les imprimantes 3D, accueil au FAB Limagne limité à une demi-classe.

Possibilité de prêt de matériel par la médiathèque départementale, malle numérique, imprimantes 3D...pour prévoir des ateliers pour un deuxième groupe par exemple pendant l'accueil au FAB Limagne, à condition de réserver le matériel bien en amont.

Structures inscrites au projet : 9 classes et 2 ALSH

Collège Louise Michel Maringues 2cl - Ecole Luzillat 2cl - Ecole Elem Randan 2cl - Collège Saint-Louis Aigueperse 2cl - MFR Thuret 1cl - ALSH Maringues - ALSH Effiat

### Intergénération

Les élus de la CCPL ainsi que les structures elles-mêmes ont exprimé leur souhait de développer les actions culturelles dans les EHPAD sur des projets en relation avec les enfants. Les animatrices ont exprimé leur souhait de ne pas se limiter à des actions ponctuelles mais de créer un vrai fil conducteur.

En amont des actions programmées en 2019-2020, la médiathèque Plaine Limagne va organiser en juin 2019 une balade contée dans le parc de l'EHPAD à Aigueperse. Dans le cadre du projet Bambin Bouquine, des élèves du collège Diderot, formés lors de plusieurs séances, liront des histoires aux petits au travers de différents supports (marottes, kamishibai, lecture au pupitre). Un groupe de résidents rejoindra le public.

Afin de développer l'intégration, des rencontres vont être organisées entre les résidents des EHPAD et les enfants des ALSH pendant l'année scolaire 2019-2020.

Ces rencontres permettront aux participants et aux encadrants, dans un premier temps, de se connaître. Afin de faciliter les échanges les premiers rendez-vous seront organisés sur des thématiques telles que , la chanson, le jeu, des lectures à la médiathèque, la cuisine...

Le musicien vidéaste I, USELESS animera des ateliers de médiation autour de la musique à travers des clips d'hier et d'aujourd'hui.

Les différents moments d'échange seront filmés par l'artiste qui réalisera un clip en fin de projet. Chaque structure pourra définir son propre planning en prévoyant une rencontre un mercredi après-midi à chaque période scolaire, soit 5 rencontres dans l'année dans chaque structure à savoir les EHPAD et ALSH d'Aigueperse, de Randan, de Maringues et d'Effiat.

Une restitution sous forme d'exposition et/ou de projections vidéo pourrait être organisée en fin de projet, ouverte au public.

#### Structures inscrites au projet : 5 EHPAD et 4 ALSH

ALSH Maringues ALSH Effiat – ALSH Aigueperse – ALSH Maringues – EHPAD Aigueperse – EHPAD Effiat – EHPAD Maringues – EHPAD Les Tilleuls Randan – EHPAD Villa Claudine Randan

#### Citoyenneté

Transmettre les valeurs de la République et les faire vivre au quotidien dans les établissements scolaires est au cœur des missions de l'Éducation nationale.

Dans la continuité des projets sur "La Grande Guerre", il s'agira de mettre la culture au service de la citoyenneté et des valeurs républicaines et de faire en sorte que l'enfant soit acteur de sa citoyenneté.

Un plasticien pourrait intervenir dans les structures pour les accompagner dans leurs projets de création avec comme fils conducteurs, la connaissance des principes, des valeurs, des symboles de la République, l'arbre de la liberté, Marianne en arts visuels...

Trois classes du cycle 3 pourraient participer à un spectacle d'avenir dont les enfants sont les héros « On inventera le titre demain » proposé par la compagnie Les guêpes rouges.

Il s'agit d'une expérience collective sur l'avenir. Les enfants sont invités sur scène (30 maximum). Il y a une grande table, du papier, un arbre, une bête, des feutres, deux comédiennes, une expérience à mener, des coussins pour s'allonger, une histoire à raconter. On parie sur l'enfant comme individu, comme futur citoyen, comme regardant le monde et allant bientôt y agir. On parie sur le théâtre comme espace de mise en action individuelle et collective. Les enfants entrent dans le jeu à partir d'un conte « La Bête », et explorent comment la fiction théâtrale devient un levier de révélation de leur force politique.

Trois séances de 1h15 seront proposées le 13 décembre 2019 (une classe par séance). Les séances seront ouvertes au public. Elus, résidents d'Ehpad, habitants seront conviés.

La découverte des institutions sera proposée à travers des rencontres avec des élus et des visites de lieux institutionnels.

Si les structures le souhaitent, elles pourront organiser une journée de la citoyenneté, à laquelle seront invités les habitants du territoire.

Structures inscrites au projet : *Un appel à candidature sera envoyé aux écoles fin juin 2019*

1 classe école Anatole France Maringues – ALSH Effiat

Cirque en résidence au Domaine Royal de Randan

La communauté de communes Plaine Limagne, la commune de Cusset et la Région se sont associées depuis 2013 pour proposer un cirque en résidence au Domaine Royal de Randan. Ce partenariat avec le théâtre de Cusset reconnu scène nationale pour les arts chorégraphiques et les arts du cirque, permet au territoire d'accueillir des compagnies renommées et de proposer des actions de sensibilisation du public au spectacle vivant, plus particulièrement aux arts du cirque.

En mai 2020, le Cirque Pardi proposera des actions de médiation et des représentations tout public mêlant trapèze fixe, trapèze balant, funambule, portés acrobatiques, acrobatie, clown, cascade, machine infernale, homme canon, Quick change et manipulation d'objets dans une ambiance magique.

Structures intéressées : *réunion inscription projet cirque le 18/06/19*

Ecoles, collèges, ALSH, RAM, EHPAD, Multi-accueil, CADA, MFR

Danse Hip-Hop

Avec Olivier Lefrançois

Olivier Lefrançois sera en résidence sur le territoire Plaine Limagne du 25 novembre au 8 décembre 2019.

Danseur, chorégraphe et pédagogue, il pratique la danse hip-hop depuis 1983 et la pratique en professionnel depuis ses 18 ans. Il est titulaire d'un diplôme d'état en danse contemporaine et d'un diplôme de formateur en AFCMD (analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé) au Centre National de la Danse.

Les séances de médiation avec Olivier Lefrançois serviront de formation aux enseignants et aux élèves afin de continuer le travail en classe de manière indépendante. Chacune des classes des écoles rencontrera Olivier Lefrançois pendant 3 ateliers danse.

Un groupe d'élèves du collège Louise Michel à Maringues participe chaque semaine à des séances de Hip-Hop avec leur professeur. Ces élèves rencontreront Olivier Lefrançois lors d'une séance.

Le mercredi de chaque semaine sera dédié à des séances dans les ALSH et au CADA de Bussières-et-Pruns.

D'autres temps forts seront organisés pendant la résidence, un spectacle pour les moins de 6 ans, une conférence dansée pour les plus de 6 ans, et une séance tout public.

L'objectif : découvrir le milieu de l'art et de la création autour du hip-hop.

Structures inscrites au projet :

Ecole Saint-André-le-Coq 2cl – Ecole Anatole France Maringues 2cl – Ecole élèm Randan 2cl – Ecole Luzillat 2cl – Collège Louise Michel Maringues 1 groupe – ALSH Thuret – CADA Bussièrès-et-Pruns

Avec la Cie Kchriki'Z

Dans le cadre du festival « Scènes en territoire » 2020, la compagnie Kchriki'Z va présenter au public son spectacle de danse hip-hop *De(s)formé(s)*.

Jeanne Azoulay, chorégraphe du spectacle, a souhaité que cette création soit capable de s'adapter à chaque lieu, à chaque circonstance, jusqu'à chaque fois de transformer.

Elle animera deux journées d'ateliers chorégraphiques la semaine du spectacle. Ces ateliers permettront à quinze jeunes inscrits aux ALSH ados, d'être introduits dans le spectacle. Laprès-midi du concert, les jeunes pourront répéter avec les trois danseurs professionnels et la chorégraphe.

Le spectacle tout public aura lieu le vendredi 24 avril à 20h30 dans la salle des fêtes d'Effiat.

Structure inscrite au projet : ALSH ados

#### Formation des assistantes maternelles à l'éveil musical

La formation d'adultes, assistantes maternelles et parents, met en avant l'idée de redonner sa place à la musique comme vecteur d'échange, de lien social, de plaisir partagé, de relations individuelles riches. Ces moments seront l'occasion de partager émotions, rires, chansons, découvertes d'instruments et de sonorités.

Le projet démarrera en octobre 2019 par une conférence débat « amener l'enfant au spectacle » tout public animée par Florian Allaire, dans le cadre de la semaine de la parentalité avec le Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Florian Allaire est un musicien formé à l'Institut d'Etudes Musicales de Clermont-Ferrand, il participe activement au développement de la scène régionale des musiques improvisées. Musicien intervenant à l'école diplômé (DUMI), il mène des projets artistiques avec des élèves des écoles primaires et maternelles et encadre des actions de sensibilisation aux musiques improvisées en lycées professionnels.

Suite à la mission Culture et Petite Enfance au sein du Transfo, l'Agence Art et Culture en Région Auvergne, il intervient régulièrement en structure d'accueil de la petite enfance, auprès de très jeunes enfants mais aussi en tant que formateur des professionnels de l'enfance (école d'éducateurs de jeunes enfants, école de puériculture...) afin de questionner le rôle de l'adulte auprès de "l'enfant-explorateur de sons".

Co-fondateur de la Compagnie jeune public *Fleurs de Peau* avec laquelle il a joué plus de 1000 représentations des spectacles *Fleurs de Peau* et *Fleur de Sel*, il poursuit au sein de la Compagnie *A Tous Vents* ses recherches artistiques en direction du jeune public, provoque les rencontres avec des artistes d'horizons divers et développe la transmission de son expérience dans le cadre des formations qu'il anime.

Florian Allaire interviendra auprès des assistantes maternelles dans le cadre d'une formation initiale de 5 séances de 2h30 en janvier et juin 2020. Des restitutions auront lieu pendant des ateliers communs avec les enfants.

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

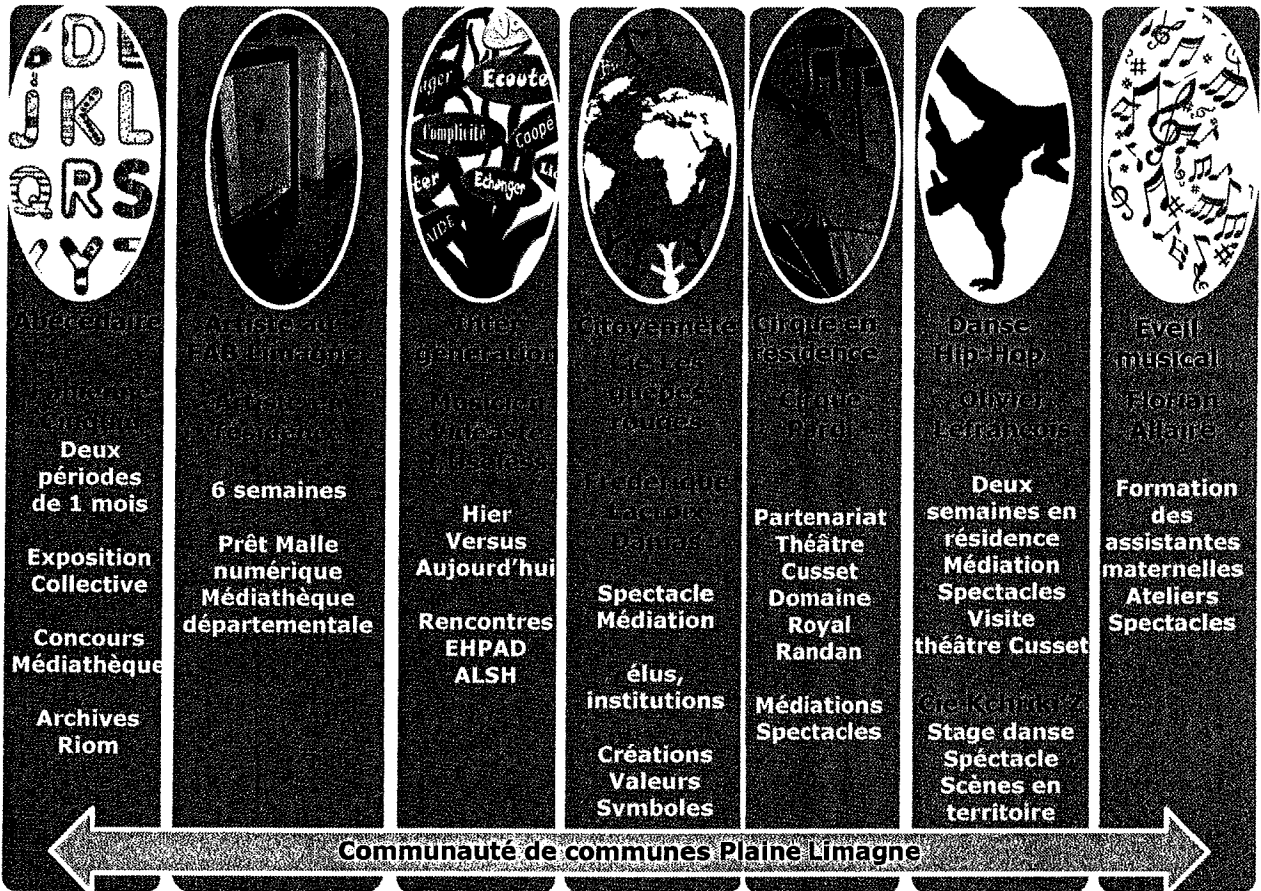
Affiché le 05/07/2019

ID : 063-200071199-20190702-CCPL\_2019\_108-DE

A l'occasion de la traditionnelle Fête de Printemps organisée par le RAM Plaine Limagne, la compagnie à Tous Vents présentera son Concert pour miniZoreilles lors de deux séances tout public.

Si les assistantes maternelles le souhaitent, une deuxième session entre septembre et décembre 2020 animée par Florian Allaire serait dédiée à la préparation du spectacle de fin d'année avec les enfants et les assistantes maternelles accompagnés par les musiciens de la compagnie *A tous Vents*.

**Plan d'action CTEAC Plaine Limagne 2019-2020**



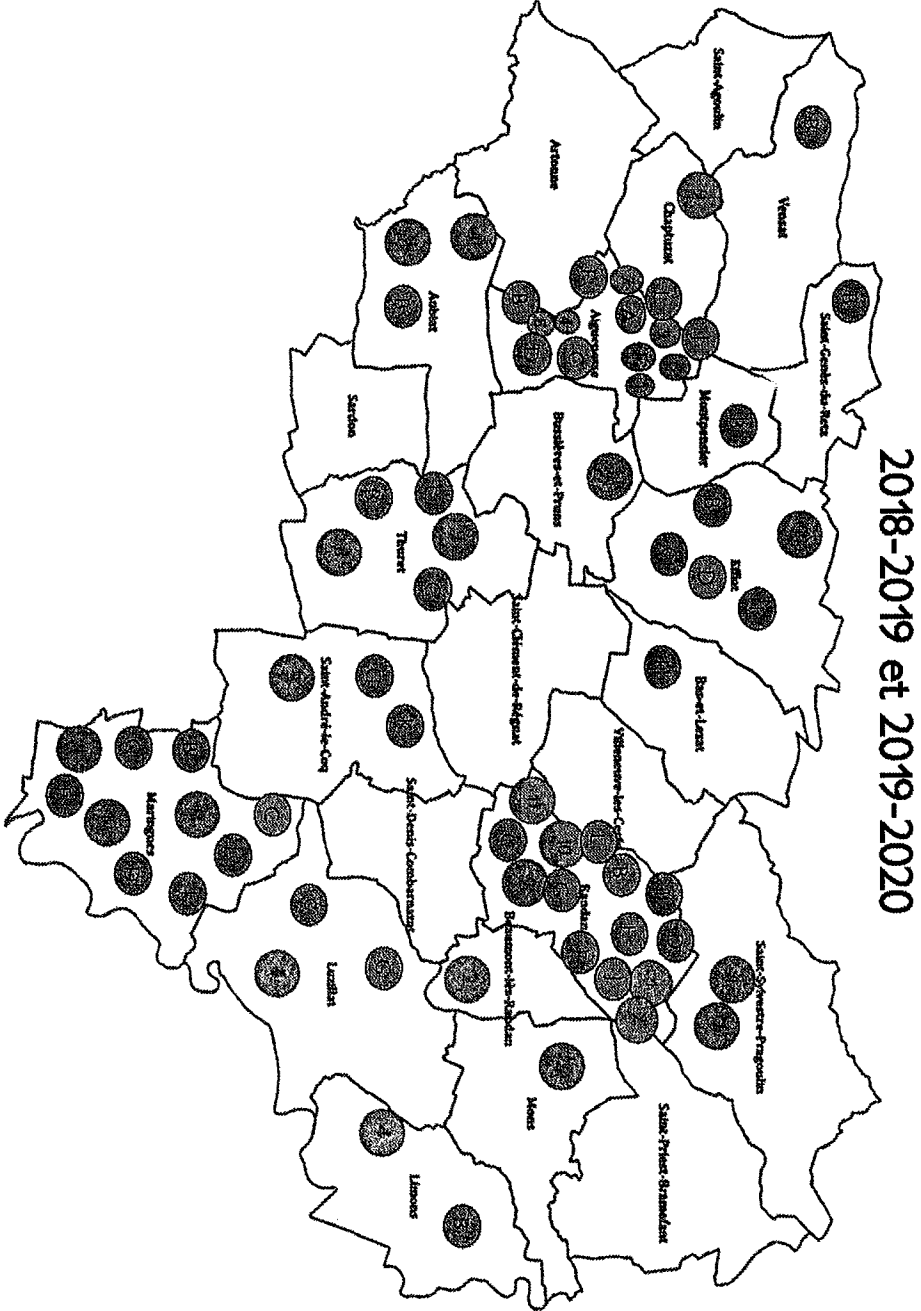
20 classes 9 écoles Collège Diderot Collège Louise Michel 4 ALSH Aigueperse Effiat Thuret Aubiat tout public	9 classes 2 écoles Collège Saint-Louis Collège Louise Michel MFR Thuret ALSH Maringues Effiat tout public	4 ALSH Maringues Randan Effiat Aigueperse 5 EHPAD Maringues Randan*2 Effiat Aigueperse tout public	Ecoles Collèges ALSH A définir tout public	Ecoles Collèges ALSH EHPAD RAM Multi-accueil A définir tout public	8 classes 4 écoles ALSH Thuret ALSH ados Maringues Thuret tout public	RAM Assistantes maternelles tout public
---	---	--	--	---	--	---

**Budget prévisionnel CTEAC Plaine Limagne 2019-2020**

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>43 149,98</b>	<b>Financements CCPL</b>	<b>27 311</b>
Heures Salariée	37 521,72	Heures salariée	12 311
Frais de fonctionnement	5 628,26	Projet artistique et culturel	10 000
<b><u>SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>43 149,98</u></b>	Transport	4 000
Abécédaire	8 000	<b>Subvention Département</b>	<b>5 500</b>
Résidence FAB Limagne	7 000	Automnales	2 000
Intergénération	1 000	Scènes en territoire	3 500
Citoyenneté	3 300	<b>Subvention DRAC</b>	<b>23 000</b>
Cirque en résidence	5 000	<b>Subvention Région</b>	<b>5 000</b>
Danse Hip-Hop O.Lefrançois	5 000	<b>Subvention LEADER</b>	<b>49 243,98</b>
Hip-Hop Cie Kchriki'z Scènes en territoire	5 000		
Eveil Musical	3 200		
No MAD ? Automnales	4 000		
Valorisation photos et vidéos	2 000		
<b><u>SOUS TOTAL coûts artistiques</u></b>	<b><u>43 400</u></b>		
<b><u>COMMUNICATION</u></b>	<b><u>18 405</u></b>		
<b><u>Transport</u></b>	<b><u>4 000</u></b>		
<b>TOTAL</b>	<b>109 054,98</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 054,98</b>

### Carte CTEAC Plaine Limagne 2019-2020

1	Volcan d'Ilx
2	La Grande Lessive
3	Fête de printemps
4	« Vol d'usage » cirque
5	Paul Sarrazaud
6	Histoires de poche
7	La Grande Guerre
8	Les Guaculis cassées
9	« Voler dans les plumes » cirque
10	Raconteurs Tziganes
11	Les Automates
EAC 2019-2020	
A	Minéral et Animal
B	Abécédaire
C	Artiste au FAB Limagne
D	Intégration
E	Citoyenneté
F	Cirque en résidence
G	Résidence Hip Hop
H	Automates
I	Scènes en territoire
J	Eveil musical
K	La fête de Printemps
L	La Grande Lessive



EAC Plaine Limagne  
 2018-2019 et 2019-2020